



## Frais standards d'évaluation de réseau imputés aux acquéreurs de Visa Canada

Le texte qui suit décrit les frais standards d'évaluation de réseau imputés aux acquéreurs pour les transactions d'achat Visa effectuées au Canada et facturés aux clients acquéreurs. Pour un exposé plus complet des frais d'acquisition, il y a lieu de consulter le guide *Visa Assessed Fee* accessible sur Visa Online (VOL).

### Frais de service imputés aux acquéreurs\*

Les frais d'évaluation imputés aux acquéreurs énoncés ci-dessous s'appliquent sur l'ensemble du volume de transactions acquis au Canada sur toutes les cartes Visa :

- Les frais de service imputés aux acquéreurs s'établissent à 0,09 %, sous réserve d'une tranche minimale trimestrielle de 10 000 \$ CA au titre de ces frais.

### Frais de service internationaux imputés aux acquéreurs (FSIA)\*

Les frais internationaux d'évaluation imputés aux acquéreurs supplémentaires énoncés ci-dessous s'appliquent lorsque le volume de transactions acquis au Canada se rapporte aux cartes Visa émises par des clients à l'extérieur du Canada :

Les FSIA seront prélevés sur les achats internationaux et les transactions en espèces acquis au Canada.

#### Transactions d'achat :

- Achat en multiples devises : 0,40 %

**Avec prise d'effet le 17 avril 2021 :**

Les FSIA applicables aux achats en multiples devises augmenteront pour s'établir à 0,60 %

- Achat en une seule devise : 0,80 %

**Avec prise d'effet le 17 avril 2021 :**

Les FSIA applicables aux achats en une seule devise augmenteront pour s'établir à 1 %

- Frais supplémentaires applicables aux transactions sans carte en une seule devise :

Les frais internationaux imputés aux acquéreurs pour les transactions sans carte à sécurité rehaussée sont assortis d'un seuil minimal de 0,85 %; ils seront facturés sous forme d'une majoration de 0,05 % par rapport aux FSIA courants de 0,80 % qui s'appliquent aux achats en une seule devise.

**Avec prise d'effet le 17 avril 2021 :**

Toutes les transactions d'achat en une seule devise comporteront des frais de 1 %, et la majoration de 0,05 % ajoutée pour les transactions sans carte à sécurité rehaussée ne sera plus facturée.

#### Transactions en espèces :

- FSIA de base (la devise de la transaction correspond à celle du pays où se trouve le GAB ou la succursale bancaire) : 0,40 %
- FSIA à sécurité rehaussée (la devise de la transaction ne correspond pas à celle du pays où se trouve le GAB ou la succursale bancaire) : 1,45 %

Une transaction est réputée réalisée en multiples devises lorsqu'elle est réalisée dans une devise autre que la devise de facturation associée à la carte Visa utilisée.

#### Frais de service imputés aux acquéreurs à l'égard du programme de paiement virtuel interentreprises (B2B)

Les frais suivants s'appliqueront aux transactions acquises au Canada et traitées dans le cadre du programme de paiement virtuel B2B de Visa :

- 0,60 % pour un produit de paiement virtuel B2B de Visa émis au Canada (national)
- 1,55 % pour un produit de paiement virtuel B2B de Visa émis à l'extérieur du Canada (international)

\* Veuillez noter que les frais de service imputés aux acquéreurs à l'égard du programme de paiement virtuel B2B de Visa incluent les frais de service imputés aux acquéreurs (FSA). Toutefois, aux fins du processus de facturation, les FSA seront appliqués aux volumes de paiement virtuel B2B, et les frais de service des acquéreurs à l'égard du programme de paiement virtuel B2B seront facturés déduction faite des FSA. En ce qui a trait aux produits émis à l'extérieur du Canada, les frais internationaux d'évaluation imputés aux acquéreurs (FIEA) ne s'appliquent pas aux transactions traitées dans le cadre du programme de paiement virtuel B2B.

Pour de plus amples renseignements sur le programme de paiement virtuel B2B de Visa, veuillez communiquer avec votre acquéreur. Les renseignements et les frais d'évaluation de réseau imputés aux acquéreurs sur ce site Web sont fournis à titre informatif uniquement. Tous les renseignements, notamment le présent avis juridique ainsi que l'ensemble des modalités d'utilisation, conditions, taux et coûts relatifs aux produits et services, peuvent être modifiés ou supprimés sans préavis. En cas de divergence entre les renseignements figurant sur ce site Web, le guide *Assessed Fee* et toutes autres dispositions ou ententes établies par Visa et s'appliquant à ces taux, le guide *Assessed Fee* ou ces autres dispositions prévaudront.

\* D'autres taxes de vente applicables peuvent s'appliquer